COMPTE RENDU

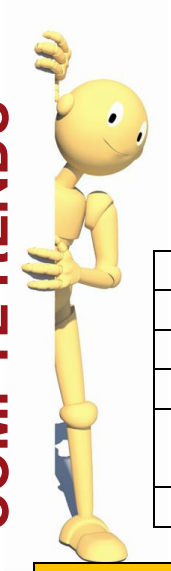

NOM DE LA REUNION

COMMUNAUTE : ECOBIZ DD	
Rédacteur : CM	
Destinataires : Adhérents	
Date de réunion : 5 avril 2011	
Personnes présentes : cf feuille émargement **Personnes excusées :**	
Nb de pages : 2	

Mémo des thèmes abordés	**NB**
Thème : Communiquer, mobiliser, sensibiliser pour une démarche DD au sein de son entreprise Mardi dernier, le garage Arcadie Automobiles, à Guingamp nous a reçu dans ses locaux pour un atelier portant sur la mobilisation des parties prenantes dans le cadre d'une démarche de développement durable. 1. Présentation du Groupe Bodemer et de son engagement dans une démarche de développement durable (Delphine De Bel Air, responsable système de management) Dès 1926, Pierre BODEMER fonde une entreprise de transports, qui développe l'un des tout premiers services spécialisés offerts aux constructeurs d'automobiles. En 1988, BODEMER se consacre totalement au commerce automobile et comporte deux concessions (Saint-Brieuc et Cesson). Aujourd'hui le Groupe est composé de 18 concessions organisées en 7 filiales présentes dans tout le Grand Ouest. Avant 1996, chaque concession avait son propre système de management autonome. L'engagement de la direction a permis dès 1996 la mise en place d'un Système Management Qualité selon l'ISO 9001. Renault ne l'impose qu'à partir de 1998 avec une obligation d'être certifié ISO à l'horizon 2003. En 2005, l'entreprise souhaite aller au-delà de la qualité et réalise un diagnostic QSE (Qualité, Sécurité Environnement). Suite à ce diagnostic, elle décide de ne pas aller vers d'autres certifications, mais de faire évoluer le système existant. En 2006, le Système Management de la Qualité devient donc le Système Management, incluant les notions de Développement Durable dans la politique d'entreprise, la stratégie. La même année, un coordinateur HSE est embauché. L'année suivante, le Groupe recrute un responsable des ressources humaines. En 2007, l'entreprise réalise un bilan Afaq Global Performance (AGP): c'est l'une des 1ères société de son secteur d'activité à le faire. En décembre 2010, enfin, le Groupe Bodemer se lance dans un nouveau défi : réaliser une évaluation AFAQ 1000NR, rebaptisée depuis peu AFAQ 26000. 2. Retour d'expérience sur l'évaluation AFAQ 26000 réalisée récemment (Benjamin Houblé, responsable HSE) AFAQ 26000 est un outil permettant de déterminer le degré d'intégration des principes du Développement Durable au sein d'une entreprise. Le score du Groupe Bodemer se situe entre 300 et 500 points sur 1000, ce qui situe l'entreprise dans la catégorie « Progression ». L'évaluation AFAQ 26000 n'est pas une certification, c'est une évaluation. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation avec la possibilité de communiquer sur le score obtenu s'il est supérieur à 300 points. « Ce résultat nous encourage à continuer dans cette voie. » Le prochain objectif est de gravir une marche supplémentaire au cours de la prochaine évaluation qui sera planifiée avant juin 2012, et de rejoindre la catégorie « maturité ». L'évaluateur rencontre sur quatre jours (visite de 4 sites différents) les acteurs internes à l'entreprise (DG, responsables de service, compagnons…) et externes (responsable commercial de CHIMIREC, responsable formation du GNFA, CHSCT…), c'est à dire ses parties prenantes. Un rapport est remis à l'entreprise, proposant des pistes d'amélioration. Pour Bodemer, le principal axe d'amélioration identifié est une **meilleure définition des Parties Prenantes et de leurs attentes.** L'entreprise aura donc à : - Identifier et cartographier les PP >> Identifier les enjeux qui les concernent - Hiérarchiser ces PP en fonction de leur importance pour l'entreprise et du niveau de relation qu'elle entretien avec eux - Entrer en contact avec les PP Identifiées comme prioritaires et caractériser avec elles leurs attentes. - Développer la communication avec toutes les PP externes afin de les inciter à s'engager dans le DD	

et favoriser un échange de bonne pratique

Questions de la salle :

- Est-ce essentiel de passer par un système de management de la qualité avant de se lancer dans une démarche DD ?

« Ca nous a aidé. C'est plus difficile pour quelqu'un qui n'a rien de prêt pour l'audit. Ici, c'est formalisé avec des indicateurs. Ce qui a été fait avant a permis d'avoir ce minimum de point lors de l'évaluation (niveau « progression atteint). »

- Est-ce un diagnostic de départ ou d'aboutissement (concernant AFAQ 26000) ?

« C'est plutôt un diagnostic de parcours. On est sur le chemin. On voit ce qui reste à faire. »

3. Intervention de Thierry Sessa, ECO2 consult sur la mobilisation des parties prenantes dans le cadre d'une démarche de développement durable

L'intervention de Thierry Sessa après la visite des locaux d'Arcadie Automobiles a permis de revenir sur la notion de partie prenante, centrale dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Une partie prenante est un individu ou un groupe d'individu pouvant influencer ou être influencé par l'activité de l'entreprise. Il existe des parties prenantes internes (salariés, actionnaires,…) et externes (clients, fournisseurs,…). La prise en compte de leurs attentes permet à l'entreprise de définir ses enjeux et de prioriser les axes sur lesquels elle va travailler en terme de développement durable. L'implication des parties prenantes dans la démarche est donc essentielle et doit se faire avec des outils de communication adapté. Par exemple, un rapport de développement durable va être lu par des actionnaires ou des investisseurs, mais pas par les clients.
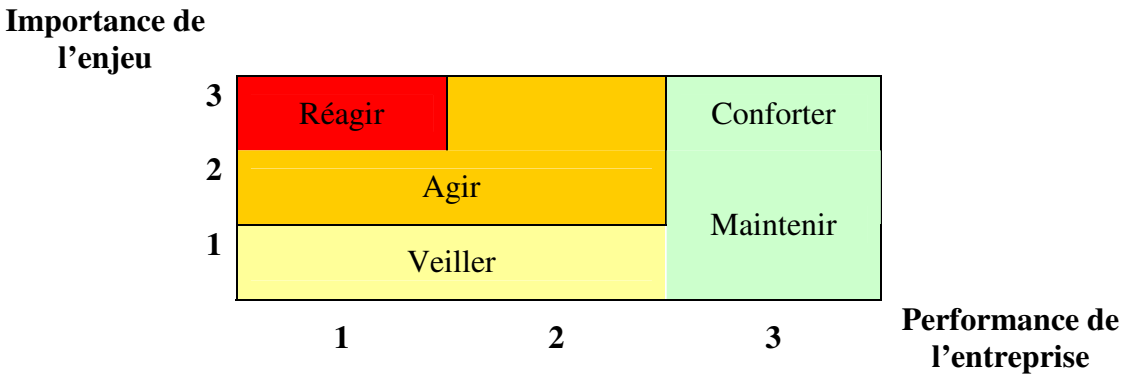
La communication des résultats de l'entreprise, en sens unique, ne suffit pas. Il faut être dans la concertation pour recueillir les attentes. Celles-ci sont parfois contradictoires d'une partie prenante à l'autre. C'est pourquoi, leur importance (capacité de « nuire » à l'entreprise) doit être relativisée. L'entreprise travaillera prioritairement sur les axes ou domaines du développement durable pour lesquels elle aura noté une attente forte de ses parties prenantes principales. L'action sera d'autant plus prioritaire que l'entreprise aura une performance limitée sur cet axe.